

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC357

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**Chapitre I^{er}

Renouveler la confiance envers l'école en préservant la santé des élèves

Art...

« Dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à un grand plan de lutte contre le harcèlement scolaire. Ce plan proposera non seulement des actions préventives, mais aussi des formations des professeurs dans la détection du harcèlement et la résolution des conflits ainsi que des méthodes d'accompagnement des élèves. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après une baisse significative de 15% entre 2010 et 2014, le niveau du harcèlement scolaire stagne depuis, malgré les mesures prises notamment par l'ancienne Ministre de l'Éducation Nationale Najat Vallaud-Belkacem fin 2015.

Le harcèlement scolaire concernait 14 % des élèves du primaire, 12 % des collégiens, et 2 à 3 % des lycéens, selon André Canvel, ancien délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Face à ce fléau, qui nuit à la réussite scolaire des élèves concernés et peut causer des traumatismes psychologiques durables, il est nécessaire d'amplifier la lutte contre le harcèlement scolaire.

Au cœur de la lutte contre ce phénomène, nous devons replacer l'éducation à la bienveillance, à l'empathie, et au vivre ensemble à l'école pour les élèves tout comme pour les professeurs et autres

personnels. L'exemplarité des adultes en la matière est la clé essentielle pour que les enfants intègrent ces comportements.

Nous pensons qu'il faut intégrer ces notions à la formation des enseignants et des personnels des établissements scolaires. Le sujet du harcèlement scolaire doit être directement présenté aux élèves à chaque rentrée scolaire. Il faut encourager les enfants à dialoguer entre eux, et avec les adultes, lorsqu'ils sont témoins de violences physiques ou morales.